

# SECTION SPORTIVE SCOLAIRE



# VOLLEY BALL



## LA SECTION SPORTIVE Volley-Ball : UN DISPOSITIF OFFICIEL

L'ensemble scolaire La Chaume-La Salle ouvre une section sportive volley-ball à la rentrée 2020 en partenariat avec le club de Vouillé qui est le club support. Elle est reconnue, labellisée par le Rectorat ainsi que par le Comité de volley-ball de la Vienne.

L'objectif est de **favoriser la réussite scolaire et sportive** de votre enfant, en lui permettant de **concilier sa passion pour le volley-ball et ses études**.

Concrètement, lui permettre de faire 2 séances de qualité dans le temps scolaire tout en continuant à s'entraîner dans son club d'origine.

Le concept clef est « **s'entraîner plus, s'entraîner mieux** » sans surcharge (travail, horaire) pour son rythme de vie.

## L'ORGANISATION (hors confinement)

### Au collège :

- Les collégiens de section sportive suivent tous les cours de la semaine sans exception.

- La quasi totalité des options leur est ouverte : Section bilangue (anglais-espagnol ; anglais-allemand) ; latin...

### Entre la fin des cours et l'entraînement :

- Le mardi (6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>) et le jeudi (4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>), les cours s'arrêtent à 14h25 ; un entraîneur (Cédric GALLOIS) du comité vient chercher les élèves au collège et les accompagne au gymnase des Maillots pour 2 h d'entraînement.

- Le mercredi (tous les élèves), les cours s'arrêtent à 11h30 ; un professeur d'EPS (Steve NICOLAY) vient chercher les élèves au collège et les accompagne au gymnase des Maillots pour 1 h de préparation physique spécifique.

### Les entraînements :

Le mardi et le jeudi de 14h25 à 16h30 et le mercredi 11h30 à 12h30.

### Après les entraînements :

#### Pour le mardi et le jeudi :

- Soit les parents viennent chercher leurs enfants au gymnase des Maillots ou les enfants prennent le bus scolaire.

- Soit ils les inscrivent à l'aide aux devoirs (gratuite) assurée par des professeurs qui se déroule au collège (selon le nombre de places disponibles.).

**Des temps de cohésion** : visite de la salle Lawson-Body, assister à un entraînement d'équipe professionnelle, assister à 1 match de ligue masculine de volley, rencontrer des joueurs professionnels et entraîneurs, rencontrer des kinésithérapeutes et des médecins du sport.

## LE SUIVI SCOLAIRE

**La réussite scolaire et l'épanouissement de chaque élève sont prioritaires sur les performances sportives.**

Le suivi scolaire sera assuré par le professeur coordonnateur de la section, par le professeur principal et le responsable de niveau :

- Rendez-vous individuel à l'initiative du professeur principal dès septembre,

- Présentation de l'équipe pédagogique en début d'année, Réunions parents/professeurs,

- Dispositifs d'aide aux devoirs assurée par des professeurs du collège et totalement gratuits,

- 3 bulletins trimestriels transmis aux parents,

- Appréciations des entraîneurs sportifs sur les bulletins trimestriels,

- Consultation des notes et du cahier de textes sur internet,

- Prise en compte de l'investissement dans le travail scolaire et de la fatigue sur l'organisation individualisée des entraînements,

- Réunion bilan en janvier : parents, enfants, membres de la direction du collège et entraîneurs.

### Liens FORTS entre le club et l'établissement :

- Deux contacts par semaine entre l'entraîneur de la section et le responsable de la vie scolaire Mme BERNARD

- Un enseignant d'EPS, M. NICOLAY, est le coordinateur de la section sportive,

- Le médecin du sport Dr. Florence BRUNETEAU est en lien avec le coordinateur de la section, M. NICOLAY

- Les entraîneurs du Comité sont invités aux conseils de classe.

**Le suivi scolaire, sportif et médical est conservé dans un « carnet de suivi de la Section Sportive »**

## L'INSCRIPTION EN SECTION SPORTIVE

Les enfants intéressés doivent être licenciés d'un club de volley

### Pour les élèves non encore inscrits à La Chaume-La Salle :

- Pour le 18 mai, envoyer à l'adresse suivante : [accueil@lachaume-lasalle.fr](mailto:accueil@lachaume-lasalle.fr)
  - Une lettre de motivation rédigée par le jeune.
  - Du document de candidature dûment rempli par l'entraîneur actuel, le professeur d'EPS, le professeur principal et le chef d'établissement actuel (il sera téléchargeable sur le site [www.lachaume-lasalle.fr](http://www.lachaume-lasalle.fr) à compter du 4 mai 2020).
  - Après lecture du dossier de candidature, appel de la Chaume La Salle aux familles pour prise de rendez-vous pour un entretien avec M. Zemliac (en présentiel ou visioconférence)
- Cet entretien permettra de juger du degré de motivation de votre enfant et de vérifier les qualités requises pour intégrer l'établissement et la section (respect des autres et des règles scolaires ; sens de l'effort, l'organisation...)
- Convocation aux épreuves de sélection fédérales (si l'entretien a été positif) le mercredi 10 juin 2020 de 14h à 16h au collège (parc de Jouffre : parc de la cantine).
  - Publication de la liste des candidats retenus et annonce de l'entrée en SSS volley-ball par courrier officiel aux joueurs sélectionnés.

### Pour les élèves de la Chaume-La Salle :

- Pour le 18 mai, envoyer à l'adresse suivante : [accueil@lachaume-lasalle.fr](mailto:accueil@lachaume-lasalle.fr)
- Une lettre de motivation rédigée par le jeune.
- Du document de candidature dûment rempli par l'entraîneur actuel, le professeur d'EPS, le professeur principal et le chef d'établissement actuel (il sera téléchargeable sur le site [www.lachaume-lasalle.fr](http://www.lachaume-lasalle.fr) à compter du 4 mai 2020).
- Accord écrit de M. Zemliac pour accéder aux épreuves de sélection.
- Convocation aux épreuves de sélection fédérales (si l'entretien a été positif) le mercredi 10 juin 2020 de 14h à 16h au collège (parc de Jouffre : parc de la cantine).
- Publication de la liste des candidats retenus et annonce de l'entrée en SSS volley-ball par courrier officiel aux joueurs sélectionnés.

### Pour les élèves déjà préinscrits à La Chaume-La Salle mais qui souhaitent a posteriori faire le choix de la Section sportive volley :

- Pour le 18 mai, envoyer à l'adresse suivante : [accueil@lachaume-lasalle.fr](mailto:accueil@lachaume-lasalle.fr)
- Une lettre de motivation rédigée par le jeune.
- Du document de candidature dûment rempli par l'entraîneur actuel, le professeur d'EPS, le professeur principal et le chef d'établissement actuel (il sera téléchargeable sur le site [www.lachaume-lasalle.fr](http://www.lachaume-lasalle.fr) à compter du 4 mai 2020).
- Accord écrit de M. Zemliac pour accéder aux épreuves de sélection.
- Convocation aux épreuves de sélection fédérales (si l'entretien a été positif) le mercredi 10 juin 2020 de 14h à 16h au collège (parc de Jouffre : parc de la cantine).
- Publication de la liste des candidats retenus et annonce de l'entrée en SSS volley-ball par courrier officiel aux joueurs sélectionnés.



## LE CONTENU TECHNIQUE DES SEANCES

- Le joueur bénéficie de 60 séances de 3 heures (2h + 1h) dans des groupes de niveau à effectif réduit encadrés par un entraîneur du comité, spécialisé dans l'entraînement des jeunes et détenteur du diplôme BEF4 et d'un professeur d'EPS dans la préparation physique spécifique.
- L'entraîneur intervient également dans les sélections de jeunes au sein du comité de la Vienne et le coordinateur de la section travaille avec ses collègues d'EPS qui enseignent dans les classes où se trouvent les élèves de section, ce qui leur permet d'être attentifs à l'état de santé physique de chaque joueur.
- La séance en section sportive volley-ball est un complément technique et tactique des entraînements proposés en club.
  - Le travail est essentiellement axé sur le perfectionnement individuel de chaque joueur dénué des effets parasitaires liés à la pratique de l'activité en milieu de compétition où l'enjeu prend parfois le dessus sur le jeu.
  - Les séances se font dans un cadre rigoureux et sécurisant sans surcharge de travail physique spécifique.

## LE SUIVI MEDICAL

Le suivi médical est exercé exclusivement par le médecin du sport attaché à la section : le Dr. Florence Bruneteau

### Avant l'entrée en section

Pour l'inscription en section, le 1<sup>er</sup> rdv avec le Dr Bruneteau doit avoir lieu dès que possible afin d'obtenir un électrocardiogramme et le certificat de non contre-indication à la pratique du volley-ball.

Pour ce 1<sup>er</sup> examen avant l'entrée en section, il est possible de passer par votre médecin habituel.

### Après l'inscription en section

Chaque année, en novembre et en mai, à l'initiative de la famille, chaque joueur effectue 1 visite médicale avec le docteur Florence BRUNETEAU (Médecin du sport) pour contrôler la croissance et l'équilibre physique de l'enfant.

En cas de blessure, une consultation est effectuée auprès de Mme Bruneteau qui délivrera un certificat de suspension d'entraînement. Puis, une visite médicale de contrôle sera nécessaire pour obtenir le certificat de reprise d'entraînement.

Docteur Florence BRUNETEAU  
9, rue Danielle Casanova  
86440 Migné-Auxances  
Tél. : 06.13.39.01.61

Collège La Chaume-La Salle  
1 bis, Rue de La Chaume  
86190 VOUILLE  
[secretariat@lachaume-lasalle.fr](mailto:secretariat@lachaume-lasalle.fr)  
05.49.51.81.25

